

ANNEXES

Annexe 1. Modèle d'état justificatif

AWaP

Réf. dossier :

Objet :

Références arrêté de subvention

Commune + objet

							Etat justificatif ☐ de base ☐ intermédiaire ☐ final		LIQUID.
POSTE		QTE	QTE AWaP	PU	SOUMISSION	INTERVENTION AWaP			
Exemple : brique - 02.10.03	m²	3	1	1.25	3.75	1.25	0.00	0.00	0.00
					0.00	0.00		0.00	#DIV/0!
					0.00	0.00		0.00	#DIV/0!
					0.00	0.00		0.00	#DIV/0!
					0.00	0.00		0.00	#DIV/0!
					3.75	1.25		0.00	#DIV/0!

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 21 mai 2019 relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine.

Namur, le 21 mai 2019.

Le Ministre du Patrimoine,

R. COLLIN

Annexe 2. Catégories d'éléments constitutifs du petit patrimoine populaire non classés au titre de monument et pouvant faire l'objet d'une demande de subvention

1. Les points d'eau

1.1. Les fontaines : constructions d'où l'eau se déverse en permanence dans un bassin ou une vasque.

1.2. Les perrons-fontaines : monuments à colonne entourés d'un bassin de même plan parfois subdivisé, souvent ornementés de statues, bas-reliefs, motifs.

1.3. Les pompes : appareils, souvent colonnes en fonte ou édicules en pierre, munis d'un mécanisme permettant à l'aide d'un levier-piston d'extraire l'eau.

1.4. Les puits : cavités maçonnées et creusées dans le sol afin de puiser l'eau dans les nappes souterraines.

1.5. Les lavoirs : constructions à usage collectif aménagées pour laver le linge dans un ou plusieurs bassins reliés à une source ou à une arrivée d'eau.

1.6. Les abreuvoirs : bacs maçonnés, taillés ou assemblés, destinés au cheptel.

1.7. Les sources : points d'émergence pour la distribution collective d'eau. Endroits où une eau souterraine se déverse à la surface du sol, recueillie ou non sous forme d'une pièce d'eau.

1.8. Les roues à aube : rappel d'une ancienne activité économique pour laquelle il y a lieu de prendre en considération la roue à aube dans son ensemble, à savoir la roue et son mécanisme.

1.9. Les gargouilles et les cracheurs : ouvrages sculptés d'évacuation des eaux de pluie.

2. Le petit patrimoine sacré

2.1. Les croix : expressions de la piété populaire matérialisée par une croix (en bois, en métal, en pierre,...).

2.2. Les calvaires : croix dont l'iconographie commémore la passion du Christ. Le Christ en croix est ici accompagné de la Vierge, d'autres saints ou de symboles religieux.

2.3. Les potales : niches creusées dans un mur et abritant la statue d'un saint, généralement fermées par une grille ou une vitre, et placées le plus souvent au-dessus d'une porte ou à l'angle d'un bâtiment. Par analogie, toute petite chapelle en bois fixée au mur dont elle se dégage, voire à un arbre.

2.4. Les bornes-potales : les potales sont dites bornes-potales lorsqu'elles sont posées sur un piédestal. Il s'agit alors d'édicules en pierre ou en métal qui sont soit adossés à un mur, soit isolés sur le bord d'une route ou d'un chemin.

2.5. Les reposoirs fixes : petites constructions élevées jadis au bord des routes pour le repos et la prière des voyageurs. Eléments bâtis (briques, moellons,...) destinés aujourd'hui à contenir statue et divers objets de culte.

2.6. Les clochetons d'appel : petits clochers à usage fonctionnel pour l'alarme et l'appel.

2.7. Les cloches (de la clochette au bourdon).

2.8. Les carillons et les carillons mobiles.

2.9. Les orgues.

2.10. Les chars de procession.

3. Les ouvertures

3.1. Les portes : ouvertures spécialement aménagées dans un mur d'une partie construite pour permettre le passage.

3.2. Les portails : compositions monumentales, par la dimension ou la décoration, à une ou plusieurs portes.

3.3. Les portiques : galeries en rez-de-chaussée, soutenues par deux rangées de colonnes ou par un mur et une rangée de colonnes.

3.4. Les préaux.

3.5. Les balcons.

3.6. Les loggias et les oriels : ouvrages vitrés, en surplomb, formant une sorte de balcon clos sur un ou plusieurs étages.

3.7. Les marquises et les auvents.

3.8. Les anciennes boîtes aux lettres.

4. La signalisation

4.1. Les enseignes suspendues : objets en terre cuite, en bois ou en métal, peints ou travaillés, suspendus à une attache (hampe) perpendiculairement à la façade.

4.2. Les enseignes en pierre : motifs sculptés en bas-relief, le plus souvent de forme rectangulaire ou carrée, peints ou non, intégrés à l'architecture. Images taillées identifiant la maison d'un artisan, d'un négociant ou d'un bourgeois.

4.3. Les colonnes Morris : édicules cylindriques sur lesquels on affiche les programmes de spectacle, d'expositions, etc.

4.4. Les panneaux de signalisation : éléments supportant un ou des panneaux de signalisation (surfaces planes de bois, de métal,...) servant de supports à des inscriptions. Anciens poteaux indicateurs avec bras directionnels mentionnant destinations routières et directions.

4.5. Les balises : dispositifs mécaniques, optiques, sonores ou radioélectriques destinés à signaler un danger ou à délimiter une voie de circulation.

4.6. Les anciennes devantures de magasins.

4.7. Les anciennes publicités de marques disparues.

5. La délimitation

5.1. Les bornes-frontières : pierres plantées dans le sol, comportant souvent des inscriptions afin de délimiter le territoire entre Principautés, Duchés ou Etats.

5.2. Les bornes de limite : bornes délimitant une propriété, un domaine, une seigneurie, une paroisse, un terrain,... souvent décorées d'armoiries ou d'initiales.

5.3. Les bornes topographiques : bornes descriptives du relief d'un lieu, d'un terrain, d'une portion de territoire ou d'un Etat. Indispensables pour les levées de cartes, les plans de terrains, la fixation des cotes de nivellement.

5.4. Les bornes géodésiques : bornes divisant la planète afin d'en permettre la mesure et en déterminer la forme.

5.5. Les bornes postales : édicules rouges installés sur les trottoirs et ornés du cornet postal qui sont destinés à recueillir la correspondance.

5.6. Les chasse-roues : bornes ou arcs métalliques pour protéger des roues des voitures les murs d'angle d'un portail ou d'une porte cochère.

6. L'éclairage

6.1. Les réverbères : appareils destinés à l'éclairage de la voie publique.

6.2. Les candélabres : colonnes métalliques ornementées et portant un dispositif d'éclairage public, à l'image d'un grand chandelier à plusieurs branches et sources lumineuses.

6.3. Les consoles appliquées : organes fixés en saillie sur un mur et destinés à porter un appareil d'éclairage public, à une ou plusieurs sources lumineuses.

6.4. Les lanternes anciennes.

7. La mesure du temps et de l'espace

7.1. Les horloges : appareils fixes de mesure du temps, intégrés au mur des maisons communales, des gares, des beffrois, des églises,...

7.2. Les cadrans solaires : horloges solaires, de forme carrée ou ronde, au cadran gravé ou dessiné à même la façade d'un bâtiment.

7.3. Les tables d'orientation : tables circulaires de pierre sur lesquelles sont figurés les points cardinaux et les principales caractéristiques topographiques.

7.4. Les appareils extérieurs et fixes de mesure météorologique :

- **baromètre :** instrument qui sert à mesurer la pression atmosphérique.
- **thermomètre :** instrument qui sert à mesurer la température.
- **anémomètre :** instrument qui sert à mesurer la vitesse d'écoulement d'un fluide gazeux en particulier la vitesse du vent.

7.5. Les girouettes.

8. La justice et les libertés

8.1. Les perrons : colonnes de pierre érigées sur un socle à plusieurs degrés, symbolisant les libertés.

8.2. Les croix de justice : croix servant à marquer l'endroit où la justice était rendue et les sentences proclamées.

8.3. Les piloris : piliers, colonnes, poteaux, petits mâts auxquels on attachait les condamnés pour les exposer à l'indignation publique. Parfois, ils portent une roue sur laquelle étaient fixés et torturés les malfaiteurs.

9. Le repos et la vie quotidienne

9.1. Les anciens petits abris de bus, tram, train.

9.2. Les fabriques de jardin.

9.3. Les gloriettes : pavillons de jardin.

9.4. Les kiosques : petites boutiques sur la voie publique, édicules pour la vente de journaux, de fleurs,... pavillons ouverts de tous côtés, installés dans les jardins, sur les promenades publiques.

9.5 Les vespasiennes et empêches-pipi installés sur la voie publique.

10. L'ornementation en fer

10.1. Les pièces ouvragées de consolidation, de soutien et de rotation : ancrs (ouvrages métalliques destinés à consolider un mur), pentures (bandes de fer fixées sur les battants d'une porte), ferrures (pièces d'assemblage métallique) et les épis.

10.2. Les pièces ouvragées de protection : garde-corps de balcons et fenêtres (ouvrages à hauteur d'appui devant un vide), grilles (ouvrages à claire-voie destinés à protéger ou à interdire l'accès à un lieu), grilles de rampes d'escalier, auvents (couvertures en surplomb d'un espace à l'air libre, devant une baie ou une façade).

10.3. Les pièces ouvragées de sécurité : serrures, gonds, heurtoirs, chaînes d'entrave.

11. Le patrimoine militaire et la commémoration

11.1. Les postes et tours de guet : petites constructions en vue d'abriter un guetteur pour surveiller des parcelles ou biens publics ou privés.

11.2. Les monuments aux morts : monuments édifîés en hommage aux morts des guerres et autres conflits notamment les monuments en pierre, plaques commémoratives, sépultures militaires ou de victimes civiles, stèles, édicules,...

11.3. Les témoins d'évènements du passé : monuments, statues ou plaques commémoratives concernant un personnage illustre, un évènement culturel ou un fait historique.

11.4. Les sépultures d'importance historique locale, comme définies à l'article 41 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2009 pour autant qu'elles aient une valeur architecturale.

12. Les arbres remarquables, ainsi que leur espace vital en surface et en sous-sol, comprenant notamment leur système racinaire et le périmètre nécessaire pour le développement et la sauvegarde de l'arbre

12.1. Les arbres liés à des croyances populaires ou à des pratiques religieuses : arbres à clous, arbres à loques, arbres vénérés sur lesquels sont apposés des symboles religieux, arbres intimement liés à un lieu de culte,...).

12.2. Les arbres liés au folklore, à des légendes ou des traditions : arbres liés à des processions, arbres aux sorcières,...

12.3. Les arbres limites (qui font office de borne) **et arbres repères** (dont la localisation est liée à leur caractère imposant et leur position dominante, notamment sur la ligne d'horizon).

12.4. Les arbres de justice, arbres des plaids et arbres gibet.

12.5. Les arbres commémoratifs plantés à l'occasion d'un évènement mémorable (arbres du centenaire de l'indépendance belge,...), **ou rappelant un fait historique** (arbres Napoléon,...).

12.6. Les arbres présentant un intérêt dendrologique particulier, qui doivent être considérés comme patrimoniaux en raison de leur exceptionnelle longévité, de leurs dimensions extraordinaires ou du fait qu'ils présentent une curiosité biologique remarquable.

13. Les outils anciens

13.1. Les alambics : appareils servant à distiller, en particulier l'alcool.

13.2. Les meules.

13.3. Les pressoirs : machines servant à presser certains fruits pour en extraire le jus.

13.4. Les machines à tordre.

13.5. Les moulins à vents dans leur ensemble.

13.6. Les fours (à pain, à boulets, à chaux, à chanvre,...).

13.7. Les travaux à ferrer : dispositifs conçus pour maintenir de grands animaux, en particulier lors du ferrage.

13.8. Les gabarits : outils d'une forme déterminée auquel on fait référence pour assurer la conformité de la chose construite.

14. L'art décoratif

14.1. Les mosaïques : pièces multicolores de matériaux durs assemblées et juxtaposées pour former un dessin.

14.2. Les peintures murales.

14.3. Les vitraux.

14.4. Les rosaces : figures symétriques formées de courbes inscrites dans un cercle à partir d'un point ou du bouton central ayant plus ou moins la forme d'une rose ou d'une étoile.

- 14.5. Les trompe l'œil.**
- 14.6. Les panneaux décoratifs.**
- 14.7. Les sgraffites.**

15. Les biens relatifs à la faune, la flore et aux minéraux

- 15.1. Les nichoirs.**
- 15.2. Les pigeonniers.**
- 15.3. Les colombiers.**
- 15.4. Les poulaillers.**
- 15.5. Les volières publiques.**
- 15.6. Les canardières.**
- 15.7. Les pédiluves.**
- 15.8. Les petites serres anciennes.**
- 15.9. Les pergolas :** petites constructions faites de poutrelles reposant sur des piliers légers.
- 15.10. Les murs de jardinets clos.**
- 15.11. Les murs en pierres sèches :** murs réalisés selon la technique de construction consistant à assembler, sans aucun mortier, des moellons, des plaquettes, des blocs, des dalles bruts ou ébauchés.

16. Le transport

- 16.1. Les petits éléments du patrimoine ferroviaire et vicinal.**
- 16.2. Les ponts-bascules :** dispositifs de pesage, du type bascule.
- 16.3. Les petits embarcadères.**
- 16.4. Les tourniquets.**
- 16.5. Les barrières.**

17. Les ateliers

- 17.1. Les bergeries.**
- 17.2. Les petites briqueteries.**
- 17.3. Les ardoisières.**
- 17.4. Les cabanes de cantonniers.**
- 17.5. Les cabanes en pierres sèches.**
- 17.6. Les petites forges (les "macas").**
- 17.7. Les glacières.**
- 17.8. Les faïenceries.**
- 17.9. Les saboteries.**
- 17.10. Les ateliers de vanniers.**
- 17.11. Les ateliers de tonneliers.**

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 21 mai 2019 relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine.

Namur, le 21 mai 2019.

Le Ministre du Patrimoine,

R. COLLIN

Annexe 3. Formulaire de demande de l'information archéologique



Demande d'information archéologique
Article R.14-1. du Code wallon du Patrimoine

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Demandeur

.....

Objet de la demande

.....

Référence dossier

.....

Veillez compléter la demande lisiblement en lettres capitales
et cocher les cases correspondant à votre choix.

Cadre 1 - Demandeur

Nom :	Prénom :
<u>Adresse</u>	
Rue :	N° : Boîte :
Code postal :	Commune : Pays :
Téléphone : GSM :	
Courriel :	

DEMANDE

1.A. Pour soi-même

☐

1.B. En tant que représentant d'une autre personne

☐

Nom :	Prénom :
<u>Adresse</u>	
Rue :	N° : Boîte :
Code postal :	Commune : Pays :
Téléphone : GSM :	
Courriel :	

1.C. En tant que personne morale ou représentant d'une personne morale

☐

Dénomination ou raison sociale :	
Forme juridique :	
<u>Adresse</u>	
Rue :	N° : Boîte :
Code postal :	Commune : Pays :
Téléphone : GSM :	
Courriel :	
<u>Personne de contact</u>	
Nom :	Prénom :
Qualité :	
Téléphone :	GSM :
Courriel :	

Cadre 2 – La demande d'information concerne

A. Des biens propres (c.-à-d. des biens qui vous appartiennent [1.A.] ou qui appartiennent à la personne ou à l'organisation mentionnée sous 1.B ou 1.C.)



B. Des biens qui appartiennent à une autre personne ou organisation que celle mentionnée sous 1.B ou 1.C.



☐ **Personne physique**

☐ **Personne morale**

☐ **Inconnu**

Nom : Prénom :

Adresse

Rue : n° : boîte :

Code postal : Commune : Pays :

.....

Téléphone : Fax :

Courriel :

Cadre 3 – Bien(s) immeuble(s) concerné(s)

Rue : n° :

Commune :

Liste des parcelles cadastrales concernées par la demande

Si le projet concerne plus de cinq parcelles, joindre une vue en plan reprenant l'ensemble des parcelles

	Commune	Division	Section	N° et exposant	Propriétaire
Parcelle 1					
Parcelle 2					
Parcelle 3					
Parcelle 4					
Parcelle 5					

Informations complémentaires (par ex. : coordonnées Lambert, coordonnées GPS, nature du bien
 immeuble...) ?

.....

.....

.....

.....

Croquis de situation joint en annexe ?

Oui ☐

Non ☐

Cadre 4 - Antécédents de la demande

DEMANDE PRÉCÉDENTE ?

Oui ☐

Date : Références :

Non ☐

Cadre 5 - Motivation

A. Préparer une demande de permis d'urbanisme
☐

B. Préparer un acte notarié ☐

C. Usage privé (uniquement pour biens propres) ☐

D. Étude d'Incidence sur l'Environnement (EIE)
☐

E. Mission d'un organisme public ☐

F. Autre (préciser) :
☐

Cadre 6 – Information archéologique demandée

A. Présence/absence d'un site archéologique inventorié ☐

B. Mesures applicables en cas de rédaction d'un acte notarié
☐

C. Mesures applicables en cas de demande de permis d'urbanisme
☐

D. Aperçu du contexte archéologique dans un périmètre donné (EIE)
☐

Informations complémentaires ?

.....

.....

Cadre 7 - Signature

Je m'engage à ne pas utiliser l'information demandée à des fins contraires à la loi relative à la protection de la vie privée et je m'engage à solliciter les autorisations ou permis imposés, le cas échéant, par d'autres lois, décrets ou règlements.

Signature du demandeur

Date

.....

.....

Souhaitez-vous recevoir l'envoi sous format papier

☐

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 21 mai 2019 relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine.

Namur, le 21 mai 2019.

Le Ministre du Patrimoine,

R. COLLIN

Annexe 4. Formulaire de demande d'autorisation d'activité



Demande d'autorisation relative à tout usage d'un bien classé susceptible d'altérer un ou plusieurs éléments qui ont justifié le classement

Article R.22-1 du Code wallon du Patrimoine

Ce formulaire est destiné à aider le demandeur à décrire un événement culturel, social, sportif ou autre pour lequel il sollicite une autorisation.

L'autorisation requiert l'accord préalable du propriétaire des lieux.

L'autorisation d'organisation d'un événement par l'AWaP n'exonère pas le demandeur d'obtenir les autres autorisations requises (police, commune...).

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Demandeur

.....

Objet de la demande

.....

Référence dossier

.....

Veillez compléter la demande lisiblement en lettres capitales
et cocher les cases correspondant à votre choix.

Cadre 1 - Demandeur

Personne physique

Nom : Prénom :

Adresse

Rue : n° boîte.....

Code postal : Commune : Pays :

Téléphone : GSM :

Courriel :

Personne de contact (le cas échéant)

Nom : Prénom :

Qualité :

Téléphone : GSM :

Courriel :

Personne morale

Dénomination ou raison sociale :

Forme juridique :

Adresse

Rue : n° boîte.....

Code postal : Commune : Pays :

Téléphone : GSM :

Courriel :

Personne de contact (le cas échéant)

Nom : Prénom :

Qualité :

Téléphone : Fax :

Courriel :

Cadre 2 – La demande concerne

A. Des biens propres ☐

B. Des biens qui appartiennent à une autre personne ou organisation que celle mentionnée au cadre 1.

☐ **Personne physique**

☐ **Personne morale**

Nom : Prénom :

Adresse

Rue : n° : boîte :

Code postal : Commune : Pays :

Téléphone : GSM :

Courriel :

Cadre 3 – Identification du bien classé concerné

Références de l'arrêté de classement :	
.....	
Dénomination actuelle :	
Dénomination antérieure éventuelle :	
Type de classement	
☐ monument	} ☐ patrimoine exceptionnel
☐ site	
☐ ensemble architectural	
☐ site archéologique	
Adresse	
Lieudit ou entité :	
Rue :	n° : boîte :
Code postal :	Commune :

Cadre 4 - Objet de la demande et description de l'évènement

4.1. Description de l'évènement :
Type d'activité :
.....
.....
.....
.....
.....
Public visé :
.....
.....
Moyens mis en œuvre pour empêcher les dégradations :
.....
.....
.....
.....
.....
4.2. Description des infrastructures nécessaires :
Type d'infrastructures (y compris les commodités) :
.....
.....
.....
.....
.....
Matériel à fixer sur ou à des parties du bien :

.....
.....
.....
.....
.....
Description de la signalétique et/ou des espaces publicitaires :
.....
.....
.....
.....
.....

Parking organisateurs :
.....
.....
.....
.....
.....

Parking visiteurs :
.....
.....
.....
.....
.....

Zone de livraison :
.....
.....
.....
.....
.....

Autre :
.....
.....
.....
.....
.....

4.3. Date(s) de l'évènement : du.....au
.....

Date(s) du montage : du.....au
.....

Date(s) du démontage : du.....au
.....

4.4. Réurrence de l'évènement : OUI – NON

4.5. Nombre de participants attendus :

Par jour d'activité :
.....
.....

Pour l'ensemble de l'activité :

.....
.....

Au maximum en même temps :

.....
.....

Cadre 5 - Antécédents de la demande

Avez-vous déjà organisé un événement nécessitant une autorisation relative à un bien classé ?

Oui ☐

Date(s) :

.....
.....

Références :

.....
.....

Non ☐

Cadre 6 – Annexes à fournir

Liste des documents à déposer en un exemplaire :

- ☐ schéma/plan de localisation des installations ;
- ☐ descriptif des installations proposée ;
- ☐ dossier photographique pertinent (mettant l'accent sur les zones où des installations sont à implanter, ...).

Cadre 7 - Signature

Je m'engage à ne pas utiliser l'information demandée à des fins contraires à la loi relative à la protection de la vie privée et je m'engage à solliciter les autorisations ou permis imposés, le cas échéant, par d'autres lois, décrets ou règlements.

Signature du demandeur

Date

.....

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 21 mai 2019 relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine.

Namur, le 21 mai 2019.

Le Ministre du Patrimoine,

R. COLLIN

Annexe 5. Formulaire de déclaration des actes et travaux projetés



TRAVAUX SUR BIEN CLASSE NON SOUMIS A PERMIS D'URBANISME

Déclaration

Article R.25-1 du Code wallon du Patrimoine

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Demandeur

.....

Objet de la demande

.....

Référence dossier

.....

Veuillez compléter la demande lisiblement en lettres capitales
et cocher les cases correspondant à votre choix

Cadre 1 – Identification du bien classé

Références de l'arrêté de
classement :

.....
.....

Dénomination actuelle :

Dénomination antérieure éventuelle :

Type de classement

☐ monument

☐ site

☐ ensemble architectural

☐ site archéologique

☐ patrimoine exceptionnel

Adresse

Lieudit ou entité :

Rue : n° : boîte :

Code postal : Commune :

Cadre 2 – Coordonnées du demandeur

☐ Personne physique

☐ M.

☐ Mme

Nom : Prénom :

☐ **Personne morale**

☐ de droit privé

☐ de droit public

Dénomination :

Raison sociale :

Contact

☐ M.

☐ Mme

Nom : Prénom :

Adresse

Rue : n° : boîte :

Code postal : Commune : Pays :
.....

Téléphone : GSM :

Courriel :

Le demandeur est-il propriétaire du bien ? ☐ Oui ☐ Non

Cadre 3 – Descriptif des actes et travaux

Détaillez la nature des travaux :

Cadre 4 – Demande de subvention

Sollicitez-vous une subvention de l'AWaP ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, montant estimé des travaux :

Cadre 5 – Documents à joindre à la déclaration

- Un reportage photographique (éventuellement numérique) permettant de situer les actes et travaux projetés dans leur contexte.
- Un plan ou croquis de repérage figurant la zone d'intervention et le contexte immédiat.
- Un document établissant que le demandeur est propriétaire du monument ou qu'il a son accord écrit pour assurer la maîtrise d'ouvrage.

Cadre 6 – Mise en œuvre des travaux

Les travaux décrits au cadre 3 pourront être entrepris dès approbation du procès-verbal de la réunion de patrimoine lorsque la demande concerne des travaux sans subvention ou des actes et travaux conservatoire d'urgence.

Dans les autres cas, les travaux ne pourront être réalisés qu'après approbation du procès-verbal de la réunion de patrimoine et, le cas échéant, notification de l'arrêté d'octroi de la subvention.

A la fin du chantier, le demandeur invite l'AWaP à constater l'exécution la conformité des actes et travaux.

Cadre 7 - Signature

Je m'engage à solliciter les autorisations imposées, le cas échéant, par d'autres lois, décrets ou règlements.

Signature du demandeur

Date

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 21 mai 2019 relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine.

Namur, le 21 mai 2019.

Le Ministre du Patrimoine,

R. COLLIN

Annexe 6a. Formulaire de demande d'autorisation de procéder à des sondages ou à des fouilles archéologiques



**Demande d'autorisation de procéder
à des sondages ou à des fouilles archéologiques**
Article R.34-1. du Code wallon du Patrimoine

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Demandeur

Objet de la demande

Référence dossier

Veuillez compléter la demande lisiblement en lettres capitales
et cocher les cases correspondant à votre choix.

Cadre 1 - Demandeur

Nom : Prénom :

Adresse

Rue : N° :

Boîte :

Code Postal : Commune : Pays :

Téléphone : GSM :

Courriel :

DEMANDE

1.A. Pour soi-même



1.B. En tant que représentant d'une autre personne



Nom : Prénom :

Adresse

Rue : N° :

Boîte :

Code Postal : Commune : Pays :

Téléphone : GSM :

Courriel :

1.C. En tant que personne morale ou représentant d'une personne morale

Dénomination ou raison sociale :

Forme juridique :

Adresse

Rue : N° :

Boîte :

Code Postal : Commune : Pays :

Téléphone : GSM :

Courriel :

Personne de contact

Nom : Prénom :

Qualité :

Téléphone : GSM :

Courriel :

DEMANDE PRÉCÉDENTE ?**Oui** ☐

Date :

Références :

Cadre 2 – Bien(s) immeuble(s) concerné(s)

Rue : n° :

Code Postal : Commune :

Liste des parcelles cadastrales concernées par la demande

	Commune	Division	Section	N° et exposant	Propriétaire
Parcelle 1					
Parcelle 2					
Parcelle 3					
Parcelle 4					
Parcelle 5					

Informations complémentaires (par ex. : coordonnées Lambert, coordonnées GPS, nature du bien immeuble...) :

.....

.....

.....

Cadre 3 – Dates des travaux

Date prévue pour le début des opérations archéologiques :

Date prévue pour la fin des opérations archéologiques :

Cadre 4 – Annexes à fournir en 6 exemplaires

Localisation des travaux envisagés : extrait de la carte au 1/10.000 ^e et du plan cadastral	☐
Motivation de l'intérêt scientifique des sondages ou des fouilles	☐
Présentation des compétences des responsables, description des moyens humains disponibles et description des moyens techniques disponibles	☐
Description des modalités d'organisation du chantier, y compris le plan de sécurité et santé	☐
Description des mesures prévues pour la remise en état du terrain et description des mesures prévues pour la conservation éventuelle des vestiges	☐
Preuve d'un accord avec le propriétaire du site et, s'il échet, du locataire du site relatif au déroulement des travaux, preuve d'un accord avec le propriétaire du site et, s'il échet, du locataire du site relatif à la remise en état du terrain	☐
Preuve d'un accord avec le propriétaire du site relatif à la dévolution des biens archéologiques et preuve d'un accord avec le propriétaire du site relatif au dépôt des biens archéologiques	☐
Engagement de rassembler les biens archéologiques dans un dépôt agréé et accessible aux chercheurs (y compris la preuve d'un accord préalable avec l'un des dépôts agréés en Wallonie)	☐
Engagement d'établir des rapports périodiques sur l'état d'avancement des travaux et un rapport final à déposer dans un délai déterminé.	☐
Dans le cas d'une demande de renouvellement d'autorisation, le demandeur fournit en annexe un rapport provisoire qui :	
1. fait état de l'avancement des recherches	
2. précise si les travaux prévus pour la période écoulée ont eu lieu	
3. précise les résultats obtenus	
4. justifie toute modification liée aux compétences des responsables et décrit les moyens humains et techniques disponibles	
Le cas échéant, copie de l'arrêté de classement du monument, de l'ensemble architectural ou du site, avec la localisation rapportée sur l'extrait cadastral	☐

Cadre 5 - Signature

Signature du demandeur	Date
.....	

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 21 mai 2019 relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine.

Namur, le 21 mai 2019.

Le Ministre du Patrimoine,

R. COLLIN

Annexe 6b. Formulaire de demande d'autorisation de réaliser des prospections au moyen de détecteurs de métaux



Demande d'autorisation pour effectuer des prospections avec détecteur de métaux impliquant le prélèvement d'objets

Article R.34-7 du Code wallon du Patrimoine

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Demandeur

.....

Objet de la demande

.....

Référence dossier

.....

Veuillez compléter la demande lisiblement en lettres capitales
et cocher les cases correspondant à votre choix.

Cadre 1 – Demandeur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Rue :

N° : Boîte :

Code postal : Commune :

Pays :

Téléphone : GSM :

Courriel :

DEMANDE PRÉCÉDENTE ?

Oui ☐

Date :

Références :

.....

Cadre 2 – Type de détecteur de métaux pour lequel l'autorisation est demandée

Marque :

Modèle et année de fabrication :

Type « très basse fréquence » (VLF) ☐

Type à induction pulsée (PI) ☐

Radars à pénétration de sol ☐

Autre (préciser) :

Cadre 3 – Motivation de la demande

Cadre 4 – Engagement et signature

En signant ce formulaire, le demandeur s'engage sur l'honneur à participer à une des séances d'information organisées par l'AWaP sur l'évaluation archéologique avec détecteur à métaux. L'autorisation ne sera délivrée qu'après la participation à cette séance d'information.

Je soussigné.....me suis inscrit à la séance d'information
du.....

Par ailleurs le demandeur déclare avoir pris connaissance de la législation wallonne sur le patrimoine et avoir lu le guide des bonnes pratiques en matière de prospection avec détecteur de métaux édité par l'AWaP. Il s'engage sur l'honneur à respecter les indications de ce guide. En cas de non-respect de ces indications, l'autorisation ne sera pas renouvelée.

L'autorisation concerne le territoire de la région wallonne de langue française, excepté les biens classés ou repris à la carte archéologique publiée au moment de la prospection.

Le détectoriste s'engage à présenter son autorisation sur demande aux agents habilités.

En aucun cas, cette autorisation ne donne accès à la propriété d'autrui sans l'accord préalable du propriétaire et de tout ayant-droit. La détention d'une autorisation ne donne aucun droit de propriété sur les objets découverts.

L'autorisation est valable un an et coûte 40 €, à verser au compte de l'AWaP n° BE30 0910 1222 9911

Veuillez joindre une photo d'identité récente à cette demande.

Signature du demandeur

Date

.....

.....

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 21 mai 2019 relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine.

Namur, le 21 mai 2019.

Le Ministre du Patrimoine,

R. COLLIN

Annexe 7. Formulaire de demande d'agrément comme dépôt de biens archéologiques



**Demande d'agrément de
dépôt de biens archéologiques**
Article R.34-8. du Code wallon du Patrimoine

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Demandeur

.....

Objet de la demande

.....

Référence dossier

.....

Veuillez compléter la demande lisiblement en lettres capitales
et cocher les cases correspondant à votre choix.

Cadre 1 - Demandeur

Nom :

Représenté par :

Rue :

N° : Boîte :

Code postal : Commune :

Pays :

Téléphone : GSM :

Courriel :

Statut juridique : Organisme public ☐ A.S.B.L.* ☐

Particulier ☐

Autre :

* s'il s'agit d'une a.s.b.l., joindre une copie des statuts

Cadre 2 – Objet de la demande

Catégorie(s) de biens archéologiques pour le(s)quel(s) l'agrément est demandé

1. Métaux ☐

2. Matières organiques

☐

3. Enduits peints, objets en pierre ou terre cuite polychromes, objets en terre crue ☐

4. Tout autre bien archéologique à l'exclusion des précédents

☐

NB : l'agrément peut être demandé pour une, plusieurs ou toutes les catégories ci-dessus

L'agrément est demandé pour

1. Les locaux dédiés au stockage du matériel archéologique

☐

2. Les salles d'exposition

☐**Une visite-conseil préalable est demandée**☐**Cadre 3 – Informations sur les locaux****A. La demande concerne un/des bâtiment(s) destiné(s) au dépôt de biens archéologiques**

Nombre de bâtiments destinés au dépôt de biens archéologiques :

Bâtiment 1

Adresse du bâtiment :

Nom du responsable à contacter :

Adresse du responsable :

N° de téléphone :

Courriel :

Conditions d'accès du dépôt :

Description succincte des biens archéologiques qu'il contient :

Bâtiment 2

Adresse du bâtiment :

Nom du responsable à contacter :

Adresse du responsable :

N° de téléphone :

Courriel :

Conditions d'accès du dépôt :

Description succincte des biens archéologiques qu'il contient :

*NB : à reproduire en autant d'exemplaires que de bâtiments concernés***B. La demande concerne des salles d'exposition**

Adresse du bâtiment :

Nom du responsable à contacter :

Adresse du responsable :

N° de téléphone :

Courriel :

Conditions d'accès aux salles :

Description succincte des biens archéologiques qu'elles contiennent :

C. Remarques supplémentaires à prendre en compte

Cadre 4 – Signature

Signature du demandeur

Date

.....

.....

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 21 mai 2019 relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine.

Namur, le 21 mai 2019.

Le Ministre du Patrimoine,

R. COLLIN

Annexe 8. Formulaire de demande de subventions relatives actes et travaux d'urgence d'un monument repris sur la liste de sauvegarde ou classé ou d'éléments construits d'un bien repris dans un ensemble architectural classé ou dans un site classé, relatives aux études préalables, relatives aux actes et travaux de maintenance ou de restauration des monuments classés et des subventions complémentaires relatives aux actes et travaux de maintenance ou de restauration des monuments classés



Etudes préalables et actes et travaux sur bien classé :
Demande de subvention
Article 43 du Code wallon du Patrimoine

Ce formulaire est à compléter (**CASE À COCHER PAR L'AWAP SELON LE TYPE D'INTERVENTION**) :

- ☐ pour toute demande d'études préalables sur monuments classés ;
- ☐ pour toute demande d'actes et travaux de maintenance sur monuments classés ;
- ☐ pour toute demande d'actes et travaux de restauration sur monument classé ;
- ☐ pour toute demande d'actes et travaux d'urgence d'un monument repris sur la liste de sauvegarde ou classé ou d'éléments construits d'un bien repris dans un ensemble architectural classé ou dans un site classé ;
- ☐ pour toute demande de subvention complémentaire.

CADRE RESERVE A L'AWAP

Demandeur :

.....

Objet de la demande :

.....

Référence dossier :

.....

Veuillez compléter la demande lisiblement en lettres capitales
et cocher les cases correspondant à votre choix.

Cadre 1 - Demandeur

Personne physique

Nom : Prénom :

Personne de contact (le cas échéant)

Nom : Prénom :

Qualité :

Personne morale

Dénomination ou raison sociale :

Forme juridique :

Personne de contact (le cas échéant)

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse

Rue : n° : boîte :

Code postal : Commune : Pays :

Téléphone : GSM :

Courriel :

Compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number) : BIC (Bank Identifier Code) :

Titulaire (nom + adresse) :

Cadre 2 – La demande concerne

☐ Des biens propres

☐ Des biens qui appartiennent à une autre personne ou organisation que celle mentionnée au cadre 1 : ☐ Personne physique

☐ Personne morale

Nom : Prénom :

Adresse

Rue : n° : boîte :

Code postal : Commune :

Pays :

Téléphone : GSM :

Courriel :

Cadre 3 – Bien classé faisant l'objet de la demande

3.1. Identification

Dénomination actuelle :

Eventuelle dénomination antérieure :

Affectation actuelle :

Affectation après travaux :

Rue : n° :

Code postal : Commune(s) :

Province : ☐ Brabant wallon ☐ Hainaut ☐ Liège ☐ Luxembourg ☐ Namur

3.2. Type de bien

Références de l'arrêté de classement :

.....

- ☐ Monument classé
☐ Elément construit d'un ensemble architectural classé

Cadre 4 – Renseignements complémentaires

4.1. TVA

La TVA applicable aux travaux est de

- ☐ 6%
☐ 21%
☐ Mixte (6% et 21%) → dans ce cas préciser la proportion concernée par chaque taux
Etes-vous assujetti à la TVA ?
☐ Oui

DANS CE CAS, JOINDRE UNE ATTESTATION DE L'ADMINISTRATION DE LA TVA

PRÉCISANT LE RÉGIME QUI VOUS EST APPLICABLE

- ☐ Non

Si oui, pouvez-vous récupérer la TVA ?

- ☐ Oui ☐ Intégralement
☐ Partiellement Taux de récupération :
☐ Non

4.2. Autres subventions

Avez-vous demandé d'autres subventions publiques, pour ces travaux ou pour le bien concerné ?

- ☐ Oui : Nature de l'aide :

.....

Service :

.....

Références :

.....

- ☐ Non

Cadre 5 - Description des travaux

Description précise des travaux faisant l'objet de la demande :

Cadre 6 – Liste des documents à joindre

Toute demande de subvention est soumise à la réglementation sur les marchés publics.

Il convient de s'y conformer et de fournir, au minimum, les documents repris ci-dessous.

Dans le cas d'une demande de subvention :

- ☐ (2X) copie de l'avis de marché, le cas échéant ;

- ☐ (2X) copie de la preuve de la consultation de trois entreprises minimum, si procédure négociée sans publication préalable ;
- ☐ (2X) copie du procès-verbal d'ouverture des offres, le cas échéant ;
- ☐ (2X) offre retenue ;
- ☐ (1X) plan sécurité/santé si nécessaire ;
- ☐ (1X) offre(s) non retenue(s) ;
- ☐ (2X) rapport d'analyse des offres, daté et signé ;
- ☐ (2X) accord de l'adjudicateur sur le choix de l'adjudicataire ou décision motivée d'attribution ;
- ☐ (2X) copie du cahier spécial des charges validé par l'AWaP.

Dans le cas d'une demande de subvention complémentaire :

- ☐ (2X) rapport de l'auteur du projet sur l'imprévisibilité et le caractère indispensable des travaux

qui génèrent l'augmentation des coûts ;

- ☐ (1X) copie des factures de l'entreprise adjudicataire ;
- ☐ (1X) avenants éventuels et états d'avancement.

Nombre TOTAL de documents joints :

Attention : se référer aux chiffres entre parenthèses pour le nombre d'exemplaires à fournir.

Cadre 7 – Déclaration sur l'honneur

Dans le cas d'une demande de subvention.

- ☐ J'ai pris connaissance des différents points auxquels je m'engage :
- 1. les renseignements mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets
- 2. je prendrai en charge le solde du coût des travaux de restauration non couvert par la subvention de la Région wallonne ;
- 3. j'ai en ma possession, le cas échéant, un permis d'urbanisme en bonne et due forme.
- 4. s'il s'agit d'un monument, celui-ci fait l'objet d'une police d'assurance effective et suffisante.
- 5. à respecter la réglementation sur les marchés publics pour les actes et travaux subsidiés.

Dans le cas d'une demande de subvention exceptionnelle.

- ☐ Je déclare que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets.

Cadre 8 - Signature

Je m'engage à solliciter les autorisations ou permis imposés, le cas échéant, par d'autres lois, décrets ou règlements.

Signature du demandeur

Date

.....

.....

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 21 mai 2019 relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine.

Namur, le 21 mai 2019.

Le Ministre du Patrimoine,

R. COLLIN

Annexe 9. Formulaire de demande de subventions relatives aux actes et travaux d'embellissement extérieur des immeubles bâtis, situés dans un ensemble architectural classé, dans un site classé ou dans une zone de protection, repris pastillés à l'inventaire régional du patrimoine ou inscrits à l'inventaire communal



Actes et travaux d'embellissement extérieur :
Demande de subvention
Article R43-14 du Code wallon du Patrimoine

Situation juridique du bien

- ☐ Situé dans un ensemble architectural classé
- ☐ Situé dans un site classé
- ☐ Situé dans une zone de protection
- ☐ Repris pastillé à l'inventaire régional du patrimoine
- ☐ Inscrit à l'inventaire communal

CADRE RESERVE A L'AWAP

Demandeur :

.....

Objet de la demande :

.....

Référence dossier :

.....

Veuillez compléter la demande lisiblement en lettres capitales
et cocher les cases correspondant à votre choix.

Cadre 1 – Demandeur

Etes-vous le propriétaire du bien ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Personne physique

Nom : Prénom :

Personne de contact (le cas échéant)

Nom : Prénom :

Qualité :

Personne morale☐ de droit privé☐ de droit public

Dénomination ou raison sociale :

Forme juridique :

Personne de contact (le cas échéant)

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse

Rue : n° : boîte :

Code postal : Commune : Pays :

.....

Téléphone : GSM :

Courriel :

Compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number) :

BIC (Bank

Identifier Code) :

.....

.....

Titulaire (nom + adresse) :

.....

.....

Cadre 2 – Identification du bien

Dénomination actuelle :

.....

.....

Dénomination antérieure éventuelle :

.....

Adresse

Lieudit ou entité :

.....

Rue : n° : boîte :

Code postal : Localité :

Province : ☐ Brabant wallon ☐ Hainaut ☐ Liège ☐ Luxembourg ☐ Namur

Références cadastrales :

.....

Cadre 3 – Descriptif détaillé des travaux

Les travaux envisagés visent :

☐ la remise en état global des façades et/ou pignons :

☐ restitution ou reconstitution de leur structure originelle

☐ déjointoiement préalable et rejointoiement des maçonneries

☐ nettoyage préalable de la façade et application de badigeon, peinture, enduit ou autre parement traditionnel,

☐ le renouvellement de :

☐ lucarnes,

☐ châssis,

☐ menuiseries telles que corniches ou contrevents,

☐ zingueries caractéristiques,

☐ le renouvellement d'une toiture en matériaux traditionnels ou en harmonie avec les caractéristiques urbanistiques locales.

Explicitez la nature des travaux

Cadre 4 – Devis

Trois demandes d'offres adressées à des entreprises différentes sur base d'un descriptif unique doivent être sollicitées par le demandeur.

1. Nom et coordonnées de l'entreprise :

Montant de l'offre TVAC :.....€

2. Nom et coordonnées de l'entreprise :

Montant de l'offre TVAC :.....€

3. Nom et coordonnées de l'entreprise :

Montant de l'offre TVAC :.....€

Cadre 5 – Renseignements complémentaires

4.1. TVA

La TVA applicable aux travaux est de

☐ 6%

☐ 21%

☐ Mixte (6% et 21%)

Etes-vous assujetti à la TVA ?

☐ Oui

DANS CE CAS, JOINDRE UNE ATTESTATION DE L'ADMINISTRATION DE LA TVA

PRÉCISANT LE RÉGIME QUI VOUS EST APPLICABLE

☐ Non

Si oui, pouvez-vous récupérer la TVA ?

☐ Oui ☐ Intégralement

☐ Partiellement Taux de récupération :

☐ Non

Cadre 6 – Déclaration sur l'honneur

☐ J'ai pris connaissance des différents points auxquels je m'engage :

1. les renseignements mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets

2. je prendrai en charge le solde du coût des travaux de restauration non couvert par la subvention

de la Région wallonne ;

3. le cas échéant, j'ai en ma possession un permis d'urbanisme en bonne et due forme que je joins à la présente

4. les présents travaux n'ont pas fait l'objet d'une autre demande de prime à la région wallonne

Cadre 7 – Liste des documents à joindre

un reportage photographique contemporain de la demande (éventuellement numérique)

☐

un plan ou croquis de repérage figurant la zone d'intervention et le contexte immédiat

☐

en cas de restitution ou reconstitution de façade : un relevé de la situation existante et un avant-projet de la modification envisagée

☐

un document établissant que le demandeur est propriétaire du bien ou qu'il a son accord

☐

écrit pour assurer la maîtrise d'ouvrage

une copie des trois demandes d'offre adressées à des entreprises différentes sur base d'un

☐

descriptif unique

le cas échéant, une copie du permis délivré, ou la preuve de l'introduction de la demande

☐

de permis

Cadre 8 – Mise en œuvre des travaux

Les travaux décrits au sein du cadre 3 peuvent être entrepris dès réception de l'avis favorable de l'AWaP.

Les travaux doivent être terminés dans les deux ans à dater de la notification de la décision d'octroi de la subvention.

Le demandeur invite l'AWaP à constater la bonne exécution et la conformité des travaux au plus tard dans le mois qui suit la fin du chantier.

Cadre 9 - Signature

Je m'engage à solliciter les autorisations ou permis imposés, le cas échéant, par d'autres lois, décrets ou règlements.

Signature du demandeur**Date**

.....

.....

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 21 mai 2019 relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine.

Namur, le 21 mai 2019.

Le Ministre du Patrimoine,

R. COLLIN